

# Un salarié en préavis peut-il recevoir une sanction ?

## Réponse courte

Oui, un salarié en période de préavis peut **recevoir une sanction** disciplinaire au Luxembourg. Le préavis ne suspend pas le contrat de travail ni le faute grave de l'employeur. Le salarié reste soumis à l'ensemble de ses **obligations contractuelles** pendant toute la durée du préavis. Si le salarié commet une **faute grave** pendant le préavis, l'employeur peut même prononcer un **licenciement pour faute grave** mettant immédiatement fin au contrat, sans que le salarié puisse bénéficier du reste du préavis (art. L.124-10). La sanction doit être proportionnalité et respecter la procédure habituelle.

## Définition

La **sanction en période de préavis** est une mesure disciplinaire prononcée par l'employeur à l'encontre d'un salarié qui a été licencié avec préavis ou qui a démissionné et effectue sa période de préavis. Elle porte sur des faits fautifs commis pendant l'exécution du préavis.

## Questions fréquentes

### Les obligations du salarié changent-elles pendant la période de préavis ?

Non, le salarié reste soumis à l'ensemble de ses obligations contractuelles pendant toute la durée du préavis, y compris le devoir de loyauté, le respect des horaires et l'exécution de ses tâches. Le contrat reste pleinement en vigueur.

### Peut-on être sanctionné pendant son préavis au Luxembourg ?

Oui, le préavis ne suspend pas le pouvoir disciplinaire de l'employeur. Le salarié reste soumis à toutes ses obligations contractuelles et peut recevoir une sanction pour des faits fautifs commis pendant cette période.

### Que perd un salarié licencié pour faute grave pendant son préavis ?

Il perd le reste du préavis et l'indemnité de départ prévue par l'article L.124-7. Cette décision doit être prise avec prudence car le tribunal peut suspecter l'employeur de vouloir économiser le coût du préavis.

### Un licenciement pour faute grave est-il possible pendant le préavis ?

Oui, si le salarié commet une faute grave pendant le préavis, l'employeur peut prononcer un licenciement pour faute grave mettant immédiatement fin au contrat (art. L.124-10). Le salarié perd alors le bénéfice du reste du préavis.

## Conditions d'exercice

Tant que le préavis n'est pas expiré, le contrat demeure pleinement en vigueur et les obligations du salarié restent intactes.

Condition	Détail
<b>Contrat en cours</b>	Le contrat est toujours en vigueur pendant le préavis
<b>Obligations maintenues</b>	Le salarié reste soumis à toutes ses obligations contractuelles
<b>Faute pendant le préavis</b>	Les faits fautifs doivent avoir été commis pendant le préavis
<b>Proportionnalité</b>	La sanction doit être proportionnée à la faute
<b>Faute grave</b>	Peut entraîner la rupture immédiate du préavis (art. L.124-10)

## Modalités pratiques

Prudence toutefois : un licenciement pour faute grave en plein préavis sera examiné avec une loupe par le tribunal, suspect d'économie indemnitaire.

Étape	Détail
<b>Constataction</b>	Documenter les faits fautifs commis pendant le préavis
<b>Entretien</b>	Entretien préalable si applicable (entreprises ? 150 salariés)
<b>Sanction</b>	Prononcer une sanction proportionnée
<b>Faute grave</b>	Si les faits le justifient, licenciement pour faute grave mettant fin immédiatement au préavis
<b>Conséquences</b>	En cas de faute grave, perte du reste du préavis et de l'indemnité de départ

## Pratiques et recommandations

**Maintenir** la vigilance disciplinaire pendant la période de préavis.

**Documenter** les fautes commises pendant le préavis avec la même rigueur que pendant l'exécution normale du contrat.

**Agir** rapidement en cas de faute grave pour ne pas dépasser le délai d'un mois.

**Évaluer** l'opportunité de la sanction en tenant compte de la durée restante du préavis.

**Prévenir** le risque de désengagement du salarié en maintenant un cadre professionnel clair.

## Cadre juridique

Référence	Objet
Art. <a href="#">L.124-3</a> du Code du travail	Durée des préavis de licenciement
Art. <a href="#">L.124-10</a> du Code du travail	Licenciement pour faute grave
Art. <a href="#">L.124-7</a> du Code du travail	Indemnité de départ

Le licenciement pour faute grave pendant le préavis prive le salarié du bénéfice du préavis restant et de l'indemnité de départ. Cette décision doit être prise avec prudence car elle sera scrutée par le tribunal du travail, l'employeur pouvant être soupçonné de vouloir économiser le coût du préavis.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.